



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 63611

Texte de la question

M. Loïc Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences du prochain passage des trente-cinq heures dans le secteur de l'alimentation de détail. Alors que les branches professionnelles importantes, telle la boucherie, n'ont pu trouver d'accord sur la réduction du temps de travail, un geste envers les professionnels du secteur serait le bienvenu. En effet, il s'agit là de petites entreprises dans lesquelles la main-d'oeuvre est un facteur essentiel et où les marges de réorganisation du travail sont souvent inexistantes. Ainsi, la grande majorité des entreprises concernées risque de se heurter à d'innombrables difficultés, cumulées avec les problèmes liés au passage à l'euro, pour être en conformité avec la loi au 1er janvier 2002. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre afin de répondre aux inquiétudes des chefs d'entreprise qui attendent un soutien de la part du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Bouvard](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63611

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3918